

Bureau du commissaire à l'équité

États financiers

31 août 2017

Rapport du vérificateur indépendant

Au commissaire à l'équité

Nous avons vérifié les états financiers du **Bureau du commissaire à l'équité** ci-joints, qui comprennent le bilan au **31 août 2017**, l'état des résultats d'exploitation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction vis-à-vis des états financiers

La direction est chargée de la préparation et de la présentation équitable de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif et de tout contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers qui soient exempts d'inexactitudes importantes dues à une fraude ou à une erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que les exigences éthiques soient satisfaites et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures pour obtenir des données probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Les procédures sont choisies en fonction du jugement du vérificateur, et notamment de l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers dues à une fraude ou à une erreur. Dans le cadre de l'évaluation de ces risques, le vérificateur tient compte du contrôle interne de l'entité relatif à la préparation et à la présentation équitable des états financiers en vue d'établir des procédures de vérification qui soient adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité dudit contrôle interne. La vérification comprend également l'évaluation de la pertinence des conventions comptables suivies et de la plausibilité des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants obtenus dans le cadre de la vérification sont suffisants et pertinents pour servir de base à l'expression de notre opinion en la matière.

Bureau du commissaire à l'équité

Rapport du vérificateur indépendant

Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au **31 mars 2017**, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le **31 août 2017**, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif.

Mississauga, Ontario
Le 7 décembre

Clarkson Rouble s.r.l.
Comptables agréés
Comptables publics agréés

Bureau du commissaire à l'équité

Bilan

Au 31 mars

	31 août 2017	31 mars 2017
Actif		
À court termes		
Trésorie	460,191\$	98,219\$
Placements à court terme	-	301,642
Débiteurs	267	2,415
Remise de la taxe de vente	18,338	13,156
Charges payées d'avance	-	1,127
	478,796	416,559
Immobilisations (Note 3)	-	65,501
	478,796\$	482,060\$
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	76,253\$	36,635\$
Due au Ministère des Affaires civiques et de l'immigration (Note 5)	402,543	-
	478,796	36,635
Actif net		
Fond d'immobilisations	-	65,501
Fond non affecté	-	379,924
	-	445,425
	478,796\$	482,060\$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Bureau:

Commissioner

Bureau du commissaire à l'équité

État des résultats d'exploitation Exercice clos le 31 août

	31 août 2017	Fin d'année 31 mars 2017
Recette		
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	904,073\$	1,372,500\$
Revenu en intérêt	2,103	3,637
	<u>906,176</u>	<u>1,376,137</u>
Dépenses		
Traitements, salaires et avantages sociaux (Note 5)	648,060	854,178
Services	118,111	273,698
Administration	87,250	131,688
Transport et communications	30,136	17,532
	<u>883,557</u>	<u>1,277,096</u>
Excédent des recettes sur les dépenses avant amortissement	22,619	99,041
Amortissement des immobilisations	65,501	16,621
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses d'exploitation	(42,882)	82,420
Remboursement du surplus accumulé		
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (Note 5)	(402,543)	-
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses pour l'année	(445,425)\$	82,420\$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bureau du commissaire à l'équité

État de l'évolution de l'actif net Exercice clos le 31 mars

	Fonds d'immobilisation	Fond non-affecté	31 août 2017	31 mars 2017
Solde, début de l'exercice	65,501 \$	379,924 \$	445,425 \$	363,005 \$
(Insuffisance) excédent des recettes sur les dépenses	(65,501)	(379,924)	(445,425)	82,420
Solde, fin de l'exercice	- \$	- \$	- \$	445,425 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bureau du commissaire à l'équité

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	31 août 2017	Fin d'année 31 mars 2017
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	(42,882)\$	82,420\$
Articles ne nécessitant pas de dépenses		
Amortissement	65,501	16,621
	<u>22,619</u>	<u>99,041</u>
Variation nette du fonds de roulement		
Fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	2,148	(2,415)
Remise de la taxe de vente	(5,182)	28,689
Charges payées d'avance	1,127	5,588
Créditeurs et charges à payer	39,618	(2,219)
Investissements à court terme	301,642	(301,642)
	<u>361,972</u>	<u>(172,958)</u>
Augmentation (Diminution) provenant des activités d'exploitation	361,972	(172,958)
Trésorie, début de l'exercice	98,219	271,177
	<u>460,191\$</u>	<u>98,219\$</u>
Trésorie, fin de l'exercice	460,191\$	98,219\$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bureau du commissaire à l'équité

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2017

1. Objectif du Bureau

Le Bureau du commissaire à l'équité est chargé de l'évaluation des pratiques d'inscription de certaines professions réglementées. Son objectif consiste à s'assurer que ces pratiques sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour quiconque demande à exercer sa profession en Ontario.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans le cadre de ces états financiers sont les suivantes :

a) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme se composent de l'encaisse, des comptes bancaires courants et des placements à court terme, avec rachat dans les 365 jours à compter de la fin de l'exercice.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencement	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

c) Recettes

Les fonds fournis par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration sont comptabilisés pour l'exercice durant lequel ils ont été reçus.

Office of the Fairness Commissioner

Notes to Financial Statements

August 31, 2017

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Incertitude relative à l'évaluation

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction établisse un budget et émette des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés et la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date de préparation des états financiers, et sur les montants des recettes et des dépenses déclarés durant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

e) Évaluation des instruments financiers

Le Bureau évalue initialement ses actif et passif financiers à leur juste valeur. Le Bureau évalue ensuite tous ses actif et passif financiers au coût amorti. L'actif financier évalué au coût amorti inclut la remise de la taxe de vente à recevoir. Le passif financier évalué au coût amorti inclut les crédateurs, les charges à payer et les produits comptabilisés d'avance. L'entité n'a pas désigné d'actif ou de passif financier devant être évalué à la juste valeur.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont les suivantes :

			31 août 2017	31 mars 2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencement	132,844\$	132,844\$	-	- \$
Matériel informatique	16,812	16,812	-	-
Améliorations locatives	176,140	176,140	-	65,501
	325,796\$	325,796\$	-	65,501\$

À la suite de la transition du Bureau du commissaire à l'équité décrite à la note 5, le Bureau du commissaire à l'équité a amorti intégralement les immobilisations restantes au cours de la période considérée.

Bureau du commissaire à l'équité

Notes afférents aux états financiers

Le 31 août 2017

4. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque de fluctuation de la juste valeur d'un instrument financier en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Le Bureau ne court pas de risque important à l'heure actuelle en la matière.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend le risque pour le Bureau de ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations liées au passif financier. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation fournissent une partie importante des besoins de trésorerie du Bureau.

5. Transition du Bureau du commissaire à l'équité

Le 22 mars 2017, le projet de loi 27, à savoir la *Loi de 2017 sur l'allègement du fardeau réglementaire*, a reçu la sanction royale. Cette législation a modifié la gouvernance du Bureau ainsi que sa structure de reddition de comptes, en le faisant passer du statut d'organisme public à celui d'organisme public rattaché à la Commission. Le mandat du Bureau du commissaire à l'équité demeurera inchangé. Le Bureau du commissaire à l'équité est devenu un organisme public rattaché à la Commission le 1^{er} septembre 2017.

À la suite de la transition, les traitements, salaires et avantages sociaux comprennent des indemnités de départ s'élevant à 223 804 \$.

Après la clôture de l'exercice, le ministère des Affaires civiles et de l'Immigration a exigé un remboursement du solde du fonds non affecté de l'actif net, qui s'élevait à 402 543\$.